

Admission à la vérification pour instruments de mesure de quantités de gaz

du 19 avril 2005

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Berne-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: *iMeter B. V., Winterswijk (NL)*

Requérant: *iMeter B. V., Winterswijk (NL)*



Correcteur thermomanométrique électronique pour compteurs de gaz.

Type: MEVC

Fabricant: *Endress + Hauser Flowtec AG, Reinach BL (CH)*

Requérant: *Endress + Hauser Flowtec AG, Reinach BL (CH)*



Compteur massique direct selon le principe de la force de Coriolis.

Type: PROMASS64

1^{re} adjonction

Fabricant: *Elster Produktion GmbH, Mainz-Kastel (D)*

Requérant: *GWF MessSysteme AG, Lucerne (CH)*



Compteur de gaz à pistons rotatifs.

Type: RVG

3^e adjonction

Fabricant: Elster Produktion GmbH, Mainz-Kastel (D)

Requérant: GWF MessSysteme AG, Lucerne (CH)



Compteur de gaz à parois déformables.

Types: BK-G40, BK-G65

3^e adjonction

19 avril 2005

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz